

On croirait que la secte impie n'a pu survivre à un pareil coup « officiel » ?

Eh bien, après comme avant 1902, la franc-maçonnerie a continué d'exercer son rôle de déchristianisation de la France ; ne peut-on pas dire que la dénonciation du concordat, l'expulsion des religieux, sont quelques-uns des exploits de la secte en ces dernières années !

Les cantiques français

(Suite.)

Dans le présent article, je continuerai, comme préambule au rythme grégorien, à traiter du cantique français.

Dans le cantique français, ai-je dit dans l'article précédent, il y a à considérer les paroles, la musique, et l'accord des deux ensemble.

J'ai dit, en citant l'abbé Gravier, que la poésie doit être convenable sans cependant viser à un faux lyrisme à grand ramage, régal des raffinés, dont nos romantiques et modernes ciseleurs ont quintessencié ou égaré le goût. Cependant certaines poésies ne sont plus tolérables à cause de leur trivialité ou trop grande naïveté. En parcourant le Recueil de l'abbé Gravier, on voit qu'il s'est efforcé d'éviter ces deux écueils.

Quant à la musique des cantiques (de nos cantiques), il est certain qu'il y a une grande réforme à faire parmi nous. S'il faut en croire l'abbé Gravier, nous aurions à retrancher presque tous les vieux cantiques en usage dans nos églises, plusieurs à cause de leur poésie, et le plus grand nombre à cause de l'origine peu noble de leur musique.

Dans le Recueil Gravier, ils ont été presque tous retranchés. La plupart de ces anciens cantiques, en effet, n'étaient que des airs de chansons anciennes plus ou moins nobles, pour ne point dire vilaines ; beaucoup de ces chansons sont encore connues des vieux de nos jours. Ainsi : *Un fantôme brillant* est calqué sur l'air d'un hymne révolutionnaire, composé par Méhul ; cet hymne est empreint au plus haut degré du caractère théâtral et *déclamatoire*, qui est précisément celui des solennités dites patriotiques de cette époque d'histrionisme sanguinaire. Cette mélodie d'une allure assez noble, d'ailleurs